



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, ce 11^e jour du mois de mars 2025 à 19 h sous la présidence de M. Serge Beaudin, maire.

Sont présents :

Siège n°1	Gérald Grenon (absent)	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance (absent)	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudin.

Sont également présentes, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mme Chantal Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 11 mars 2025, en présentiel.

Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le 6 mars dernier par voie électronique l'avis de convocation, et ce conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile.

M. Serge Beaudin, maire et président de la séance, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE, tel que requis par le Code municipal du Québec, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal tel qu'il suit :

- *Acceptation de l'avis de convocation*
- *Adoption de l'ordre du jour*
- *Adoption du règlement 654-2 relatif à la gestion contractuelle*
- *Période de questions*
- *Levée de la séance extraordinaire*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et il est résolu :

2025-03-081

D'accepter l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

**POINT 2.
CONSTATATION DU QUORUM**

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 mars 2025
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour et avis de convocation de la séance extraordinaire du 11 mars 2025
4. Adoption du règlement 654-2 relatif à la gestion contractuelle
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

POINT 3.

2025-03-082

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 MARS 2025**

Il est proposé par M. Chad Whittaker et appuyé par Mme Karine Beaudin ;
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mars 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2025-03-083

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 654-2 RELATIF À LA GESTION
CONTRACTUELLE**

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. David Adams ;**

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le règlement 654-2 modifiant le règlement 654-1 relatif à la gestion contractuelle en ajoutant l'article 21.1 portant sur le responsable de la création du comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité

_____(SIGNÉ)_____
Serge Beaudoin, maire

_____(SIGNÉ)_____
Sonia Côté,
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉ à la municipalité de Clarenceville, ce 11 mars 2025

Avis de motion donné le : 4 mars 2025
Présentation du projet de règlement : 4 mars 2025
Dépôt pour adoption le : 11 mars 2025
Avis de promulgation : 14 mars 2025
Entrée en vigueur : 14 mars 2025
Envoi au MAMH:

2025-03

POINT 5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence / aucune question

POINT 6.

2025-03-084

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Branch ;

ET RÉSOLU :

Que la séance extraordinaire du 11 mars 2025 à 19h03.

Adoptée à l'unanimité

_____(SIGNÉ)_____
Serge Beaudoin, maire

_____(SIGNÉ)_____
Sonia Côté, directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 11 mars 2025